

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant LE COIN DES PETITES SOURIS LIMITEE	Numéro de permis 412021	Date d'inspection Le 21 septembre 2022	
Nom de l'établissement Le coin des petites souris		Numéro de téléphone (506) 523-7477	
Adresse 9573 rue Main Richibucto NB E4W 4C3			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sophie Powers		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Le titulaire de permis doit afficher dans un endroit bien en vue dans l'établissement à l'égard duquel le permis a été délivré les documents suivants : a) le permis; b) un rapport fourni en application de l'article 23; c) un arrêté pris en vertu de l'article 28; d) un permis conditionnel délivré en vertu de l'article 29.	21(a) – (d)	23 sept. 2022	
Commentaires : La copie du permis qui était affichée n'était pas la plus récente. Les rapports d'inspection qui étaient affichés étaient datés de 2018. L'exploitante devra afficher son permis et les rapports d'inspection les plus récents bien en vue dans l'établissement.			
25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : a) la routine quotidienne.	25(a)	23 sept. 2022	
Commentaires : La routine quotidienne était affichée mais n'était pas claire. La MAQ n'était pas capable de la lire, puisque les lettres n'étaient pas visibles. L'exploitante devra faire une nouvelle copie et l'afficher bien en vue dans l'établissement.			
25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : e) les nom et numéro de téléphone de l'inspecteur.	25(e)	23 sept. 2022	
Commentaires : Le nom et le numéro de téléphone de la Mentore en Assurance de la qualité et de l'inspecteur-enquêteur n'étaient pas affichés dans un endroit bien en vue dans l'établissement. L'exploitante devra afficher les coordonnées de la Mentore en Assurance de la Qualité et de l'inspecteur-enquêteur.			

### Commentaires généraux

Pendant la visite de surveillance, le ratio était bien respecté.  
La mentore en Assurance de la Qualité a été en mesure d'observer la collation, une période de jeux libres et la lecture d'un conte. Une interaction positive entre les éducatrices et les enfants était présente.  
La MAQ a aussi observée les enfants participer à une activité de spectacle. Chaque enfant, à tour de rôle, a chanté une chanson de leur choix devant le reste du groupe. Les enfants avaient du plaisir et ils participaient tous.

La MAQ a eu une discussion avec l'exploitante au sujet de mettre de l'ordre dans les dossiers des employés. Plusieurs documents expirés n'ont pas été retirés lorsque les récentes ont été ajoutées.

Commentaires généraux

Elle a aussi eu une discussion concernant l'importance d'envoyer une demande de changement pour tout changement au service.

original signé par  
Sophie Powers

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 21 septembre 2022

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Gisèle Daigle

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 21 septembre 2022

\_\_\_\_\_  
Date